

Séance du : 27 juin 2024**n°** 34/2024**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à 17 heures 15.**

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 19 juin 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mr Philippe HEDIN est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :**Délégués titulaires :**

Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Patricia MALMAISON, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY.

Brice ASENSIO, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Christian FABRE, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Laurent HOURQUET, Alain ITIER, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Maryline BEAUDONNET, Philippe HEDIN, Marie-France LOISEL.

En exercice : 63

Présents : 32

Avaient donné pouvoir :

Jacques DANJOU à Gilbert HEBRARD

Nombre de voix : 33

Excusés :

Sophie ADROIT, Evelyne CESSSES, Reine EXPERT,

Jacques DANJOU, Bertrand GELI, Olivier GUERRA, Serge KONDRYSZYN, Christian MAZAS, Roger PEDRERO.

Objet : Société Publique Locale AREC Occitanie – Augmentation de capital

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1524-1 et L2121-29 ;

Vu le Code de Commerce et notamment ses articles L210-10 et L225-127 et suivants ;

Vu la délibération n° CP/2024-04/06.10 de la commission permanente du conseil régional de la Région Occitanie approuvant le contrat de délégation de service public confié à la SPL AREC Occitanie pour la gestion de l'installation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques sur le patrimoine régional, approuvant l'augmentation du capital de la SPL Occitanie et la participation de la Région à cette augmentation par la souscription au capital à hauteur de 2 500 010,50 €.

Vu le rapport de modification des statuts de la SPL AREC notamment dans le cadre de sa transformation en société à mission ;

Vu le projet de statuts modifiés

Considérant que le PETR du Pays Lauragais est actionnaire de la SPL AREC ;

Considérant que dans le cadre de leur relation « in house », la Région Occitanie a décidé de confier à la SPL AREC Occitanie un contrat de délégation de service public pour la gestion de l'installation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques sur le patrimoine régional ;

Considérant que l'exécution de ce contrat de délégation de service public nécessitera d'une part la création d'une filiale exclusivement dédiée détenue à 100% par la SPL AREC, d'autre part un investissement estimé à ce jour à 8,919 M € HT.

Considérant que pour ce faire, il est nécessaire de procéder à une augmentation de capital de la SPL AREC Occitanie. La Région Occitanie a approuvé cette augmentation de capital et a décidé d'y participer par la souscription à hauteur de 2 500 010,50 €. Cette augmentation de capital sera présentée au prochain Conseil d'administration de la SPL AREC Occitanie.

Considérant que le capital actuel de la SPL AREC Occitanie s'élève à 41 791 007 € composé de 2 696 194 actions de 15,50 € de valeur nominale. La participation de la Région est actuellement d'un montant de 41 766 052 € correspondant à 99,94 % du capital. Le projet d'augmentation de capital porte sur un montant de 2 500 010,50 € par l'émission de 161 291 actions nouvelles à 15,50 €. Le capital social cible de la SPL AREC Occitanie s'élèvera à 44 291 017,50€. La participation de la Région passera alors à 44 266 062,50 € soit 99,943% du capital total de la SPL AREC Occitanie.

Considérant que le PETR du Pays Lauragais a décidé de ne pas participer à cette augmentation de capital.

Considérant qu'à l'issue de cette augmentation de capital, la répartition du capital entre les actionnaires comme indiqué dans le tableau annexé.

Considérant que la procédure d'augmentation de capital aura pour conséquence de modifier les statuts, en particulier les articles portant sur le montant du capital social et sa répartition entre les membres ;

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04 68 60 55 88

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20240627-34_2024-DE

Considérant que cette approbation doit prendre la forme d'une délibération préalable du PETR du Pays Lauragais ;

Le Comité Syndical, Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- 1°) DE SE PRONONCER** favorablement sur le principe de l'augmentation de capital de la SPL AREC Occitanie par l'émission de 161 291 actions nouvelles à 15,50€ ;
- 2°) DE SE PRONONCER** favorablement sur le montant de la souscription de la Région Occitanie à l'augmentation de capital, à savoir 2 500 010,50€ ;
- 3°) D'APPROUVER** le projet de modification des Statuts de la SPL AREC Occitanie annexé à la présente délibération.
- 4°) D'AUTORISER** son élu représentant à voter favorablement à la procédure d'augmentation de capital dans les instances de la SPL AREC Occitanie.
- 5°) DE PROCEDER** à l'affichage de la présente délibération au siège du PETR, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au recueil des actes administratifs du PETR du Pays Lauragais.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 27 juin 2024

Le Président

Gilbert HEBRARD

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.00.05.67

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 08/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20240627-34_2024-DE